PROCESSUS D AVIS DE TERRASSEMENT DE ROUTES

Ville d Ottawa – Direction des emprises

Mise à jour : le 4 juin 2019

Remarque : Tous les échéanciers énoncés sont des valeurs minimales.

Les travaux nécessitent-ils :

- l autorisation en vertu de l article 23 du *Règlement sur les travaux routiers* de fermer temporairement une voie publique ou une partie de celle-ci?
- la modification d un circuit d autobus?

Non →

Les travaux nécessitent-ils :

- la fermeture d un trottoir avec détour?

ou

- une durée d exécution supérieure à sept (7) jours civils?

Non →

Préavis de deux (2) jours ouvrables (avant le début des travaux) :

- à la Ville
- aux résidents, aux locataires et aux entreprises riverains ou situés près de la voie publique où les travaux seront effectués

Oui ↓

Préavis de quinze (15) jours ouvrables pour traiter une demande de fermeture temporaire d une voie publique ou de modification d un circuit d autobus

Préavis de dix (10) jours ouvrables (avant le début des travaux et, si possible, avant l apparition des marques de localisation) :

- à la Ville
- aux résidents, aux locataires et aux entreprises riverains ou situés près de la voie publique où les travaux seront effectués
- au conseiller de quartier

Oui ↓

Préavis de dix (10) jours ouvrables (avant le début des travaux et, si possible, avant l apparition des marques de localisation) :

- à la Ville
- aux résidents, aux locataires et aux entreprises riverains ou situés près de la voie publique où les travaux seront effectués
- au conseiller de quartier

Report ou annulation des travaux?

Préavis de deux (2) jours ouvrables ou dans les délais prescrits sur le permis :

- à la Ville
- aux résidents, aux locataires et aux entreprises riverains ou situés près de la voie publique où les travaux seront effectués
- au conseiller de quartier

Les travaux ont cessé ou il n y a aucune activité sur le chantier depuis au moins trois (3) mois?

Si les travaux ont cessé ou s il n y a aucune activité sur le chantier depuis au moins trois (3) mois, il faut recommencer le processus d avis.

Un MODÈLE D AVIS PUBLIC est offert sur ottawa.ca/travauxroutiers

Ottawa